

Vous souhaitez signaler une anomalie suite à votre raccordement à la fibre

Contactez nous sur :
<https://declaration-malfaçon-raccordement.altitudeinfra.fr/>

- après analyse de votre signalement, si besoin et avec votre accord, des réparations ou remises en conformité pourront être réalisées

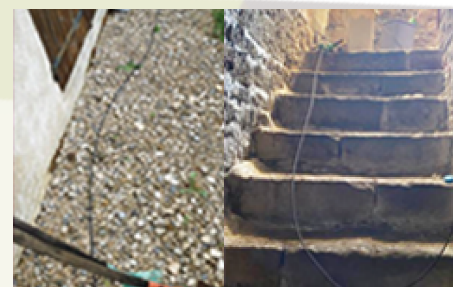


Attention : cette plateforme ne concerne que les défauts de réalisation de travaux de raccordement chez les particuliers

Pour toutes autres demandes :

- En cas de coupures de service, vous devez appeler votre FAI (fournisseur d'accès internet).
- En cas de dommages sur les infrastructures de fibre optique dans la rue (ex : poteau cassé, câble fibre arraché ou pendant), déclarez le sur : <https://dommages-reseaux.altitudeinfra.fr/?DSP=Doubs>
- Pour toutes questions d'éligibilité, d'adresse, de nouvelles constructions : contact@doubs-thd.com

EXEMPLES DE MALFAÇONS :



Percement de murs ou de montants de porte ou de fenêtre non-autorisés / mal réalisés
Cheminement de câbles mal fixé ou gênant en intérieur ou en façade



Fibres optiques abîmées (pincées ou en angle droit) = risque sur les débits disponibles
Prise optique sans étiquette et/ou posée dans un endroit pas pratique